

La Gazette de Soré

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

ON DEMANDE

Un jeune homme qui pourrait fournir de bonnes recommandations, pour servir comme commis à la librairie de *La Gazette de Soré*.

S'adresser à
J. A. CHENEVERT,
Soré, 15 mai 1872.—jno.

Electricité.

HUILE ÉLECTRIQUE SUPÉRIEURE DE THOMAS!

Vaut dix fois son pesant d'or.

"La douleur doit disparaître lorsqu'on en fait usage."

C'EST LE REMÈDE LE MOINS COÛTEUX QUI AIT ÉTÉ INTRO-DUIT JUSQU'ICI. Une dose guérit le Mal de Gorge ordinaire. Le contenu d'une fiole a guéri la Bronchite. Une quantité valant cinquante centimes a guéri une Toux de vieille date. Il guérit SUREMENT le Catarrhe, l'Asthme et le Croup. Une quantité valant cinquante centimes a guéri ce qu'on appelle le Rétrécissement du Dos, et même un Mal de Dos datant de huit années. L'HUILE ÉLECTRIQUE guérit l'Engure du Cou, les Tumeurs, le Rhumatisme, la Névralgie, la Contracture des Muscles, la Raidure des jointures, les Affections de l'Épine du Dos, et mettra fin à la douleur d'aucune partie du corps, quelle que soit la cause de son origine: dans tous les cas, il fera toujours du bien aux patients. Une quantité valant vingt-cinq centimes a guéri de vilains cas de Dysenterie Chronique et Sanguinolente. Une cuiller à thé de ce remède guérit la Colique dans l'espace d'un quart d'heure. Il guérit n'importe quel cas d'Hémorroïdes. On garantit que six ou huit applications de ce remède guériront tous les cas de Mémbrons Excoriés ou de Scia enfantin. Lorsqu'il s'agit de Contusions, pourvu que l'application qu'on en fait soit fréquente et que la partie affectée soit enveloppée avec soin, la peau n'est jamais décolorée en quoi que ce soit. Il fait cesser la douleur provenant d'une Brûlure dès qu'on l'applique, et guérit les Engclures, les Furoncles, les Verrues, les Cors et toutes les Plaies du Corps humain et des animaux.

S. N. THOMAS, PHÉLIPS, N. Y.

ET NORTHROP & LYMAN, NEWCASTLE, ONT.

Seuls Agents en Canada.

N. B.—ÉLECTRIQUE: Choisi et Électrisé.

Soré, 28 février 1872.—4m.

Le Grand Remède des Femmes.

PILULES PÉRIODIQUES DE SIR JAMES CLARKE.

Cette médecine inappréciable est infail-lible pour la guérison de toutes ces affec-tions pénibles et dangereuses auxquelles la constitution féminine est sujette. Elle modère tout excès, fait disparaître toute obstruction, et on peut compter avec son secours sur une prompte guérison. Elle est surtout appropriée aux

FEMMES MARIÉES.

Durant les trois premiers mois de Gros-sesse, les Femmes ne doivent pas faire usage de ces Pilules, vu qu'elles peuvent alors produire de mauvais effets, mais en tout autre temps leur usage est recommandable. Dans tous les cas d'Affections des Nerfs ou de l'Épine du Dos, de Douleurs dans le Dos et les Membres, de Fatigue continuel-le, de Palpitation du cœur, d'Hystérie et de Pâles Couleurs, ces Pilules agiront avec succès pendant que tous les autres remèdes failliront, et bien qu'elles soient un puis-sant Remède, elles ne contiennent ni fer, ni calomel, ni antimoine, ni rien qui soit nuisible à la constitution.

Le pamphlet qui entoure chaque flacon et qui doit être soigneusement conservé, contient d'amples instructions quant à la manière de se servir des Pilules.

SIR JAMES CLARKE, NEW-YORK, SEUL PROPRIÉTAIRE.

En envoyant \$1 et 12½ cents pour le port, à Northrop & Lyman, Newcastle, Ont., agents généraux pour le Canada, on recevra par le retour de la malle, un flacon contenant au-delà de 50 pilules.

A vendre à la Pharmacie du Dr. BRUNEAU, —SOREL.

Soré, 25 octobre 1871.—ua.

AUX CULTIVATEURS.

HABITATIONS DES CULTIVATEURS.

Les cultivateurs qui se logent mal, qui se nourrissent mal, dans le but d'arrondir la petite somme qu'ils mettent de côté à la fin de l'année, font une pitoyable économie.

En violant ainsi les lois de l'hy-giène, ils vont au devant de la fièvre et des maladies de toutes sortes. Pour ne parler que de l'habitation, combien peu de cultivateurs savent s'installer convenablement dans leur maison! Parcourez nos campagnes, surtout dans nos contrées arriérées, vous y verrez encore de misérables masures couvertes de chaume et tombant en ruines. Le jardin, lorsqu'il y en a un attenant à l'habitation, est relégué au second plan. Ce qu'on place au premier plan, c'est le fumier, qui encombre la cour et laisse écouler dans le ruisseau ses principes les plus riches. Voilà l'économie que font souvent nos pauvres campagnards.

En coûterait-il davantage de creuser à distance une fosse à fumier étanche, où les engrais conserveraient toute leur valeur? Ne vaudrait-il pas mieux planter le jardin autour de la maison, au lieu d'y mettre le fumier dont les émanations n'ont rien de séduisant? Enfin serait-il bien coûteux de blanchir la maison à la chaux, de la laver sou-vent, de l'aérer, en un mot de l'as-sainir?

Mais bien des cultivateurs ne l'en-tendent pas ainsi; ils trouvent beau-coup plus court d'étendre le fumier à leur porte; on n'a jamais fait au-trement chez eux, ils ne feront pas autrement.

Allez donc vanter à ces malheu-reux victimes de l'ignorance les charmes de la vie rurale! Pour elles cette vie est une longue suite de pri-uations, et elles n'aspirent qu'à quit-ter les champs pour la ville.

Quand nos cultivateurs, plus ins-truits, sauront se constituer une ha-bitation convenable qui les attachera à leur famille, à leur village, on n'aura plus à se préoccuper de la dépeuplement des campagnes.

En Angleterre, pays du confort-able, des familles de cultivateurs et d'ouvriers, qui n'ont d'autres res-sources que leur travail, habitent souvent des cottages qui pourraient passer chez nous pour de jolies mai-sons de campagne.—*Le Sud-Est.*

PLANTATION DES PATATES.

Dans les plantations, il faut bien se garder d'employer les petites pa-tates ou des tubercules coupés en petits morceaux; il y a toujours avantage à prendre des patates un peu grosses, saines et bien formées.

Il est facile de comprendre pour-quoi ce système doit donner de bons résultats: une plante quelconque ne puise pas sa nourriture dans le sol, pendant sa première croissance; il faut attendre pour cela que ses or-ganes soient suffisamment dévelop-pés pour recevoir de la terre et de l'air ce qui lui est nécessaire pour croître; il est donc évident qu'une belle graine, un gros tubercule con-tiennent une quantité de nourriture plus grande qu'une graine mingre ou qu'un tubercule atrophié: la plante doit donc végéter dans de meilleures conditions.

Sans envisager d'ailleurs la ques-tion au point de vue physiologique, il est reconnu par les cultivateurs in-telligents qu'il faut toujours em-ployer de belles patates pour ses-mences.

DESTRUCTION DES INSECTES.

Les habitants des campagnes sont généralement convaincus que les grands froids font périr les insectes, et cependant rien n'est moins vrai. Avec son instinct naturel, l'insecte s'enfonce plus ou moins dans la terre, suivant que les froids sont plus ou moins rigoureux; d'un autre côté, les œufs sont recouverts de fa-

çon à ne pas craindre les gelées; pour acquies à ce sujet, une certi-tude, il suffit d'ouvrir les enveloppes qui sont très-dures et on verra que les chenilles sont loin d'être mortes; elles attendent au contraire le mo-ment favorable pour sortir de leur prison.

Les chenilles processionnaires sont parfois fort nombreuses, et on sait que lorsqu'elles ont fait un co-pieux repas au détriment des arbres et surtout des chênes, elles se réuni-ssent en tas au-dessus des bran-ches et surtout à leur naissance. Il est alors assez facile de les détruire. On place au bout d'une longue per-che un vieux linge imbibé de pétrole auquel on met le feu, et qu'on passe rapidement au-dessus de l'endroit où se trouvent les chenilles; il ne faut pas longtemps pour les faire tomber.

CONSERVATION DES INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

La société d'agriculture de Saint-Marcellin (Isère) recommande le pro-cédé suivant, d'une grande simpli-cité, pour la conservation des ins-truments aratoires:

Les ouvriers qui les construisent les couvrent d'une peinture à l'huile qui dure un certain temps; mais il importe que les cultivateurs les imitent, en frottant les instruments avec un pinceau ou un chiffon de linge imbibé d'huile siccatrice chaude. En séchant, en quelques jours, cette huile forme un vernis sur le bois, elle l'empêche de se fendre, et le préserve de la pluie et du soleil tout aussi bien que la pein-ture.

Il est important d'employer pour cet usage les huiles de noix et de lin, qui sont siccatives.

Il ne faut pas se servir d'huile d'olive, parce qu'elle ne sèche pas. Toute espèce d'huile peut être ren-fermée dans le faisant bouil-lir 10 à 15 minutes avec de la lithar-gé (deutoxyde de plomb), dans la proportion d'à peu près une once.

L'ARROSEMENT.

Une publication agricole des États-Unis dit qu'on ne doit procéder qu'avec soin à l'arrosement des plan-tes, et qu'il ne faut pas les inonder le premier jour pour négliger ensuite pendant deux ou trois jours de les arroser du tout, mais tenir toujours le sol dans un état suffisant d'humidi-té. Ne vous servez jamais d'eau froide qui vient d'être puisée au puits ou à la citerne, parce que par là vous arrêteriez la croissance des plantes: au contraire, ayez soin de ne l'employer que trois ou quatre heures après qu'elle a été puisée, versée dans un baril et exposée à la chaleur du soleil; bien plus, si vous vous apercevez que l'eau n'est pas encore suffisamment réchauffée, ver-sez dans le baril qui la contient quel-ques seaux d'eau chauffée au poêle. L'arrosement ne peut avoir un bon effet que s'il est soigneusement ac-compli.

L'Éponge.

Qu'est-ce que l'éponge? cette éponge avec laquelle on lave le visage des petits enfants, et les carreaux de la cuisine?

L'éponge est un animal. Peut-être est-elle la réunion de plusieurs animaux vivant en colonie. On ap-pelle ces animaux des zoophytes.

L'éponge est ordinairement de forme arrondie, brune, légère, élas-tique, et composée de fibres fines, serrées, entrelacées, qui forment de très-petits trous appelés pores, et d'autres beaucoup plus grands ap-pelés oscules.

L'éponge habite le fond des eaux, non pas seulement de la mer, mais aussi de certains fleuves.

Elle s'applique sur le fond qui lui convient, et enveloppe de son tissu les rochers, les plantes, et même les animaux sur lesquels elle se fixe.

Les trous de l'éponge communi-quent entre eux, et pendant la vie de l'animal l'eau circule continuel-lement à travers ces trous pour lui apporter la nourriture.

L'éponge vivante est recouverte d'une couche de matière gluante, muqueuse, qui se corrompt et se dé-tache de l'animal quand il est arraché de la mer.

Les éponges sont de différentes grosseurs: il y en a de toutes peti-tes, et il y en a d'énormes qui attein-gent jusqu'à un mètre de diamètre. Et il y en a de toutes grosseurs, il y en a aussi de toutes formes.

On en connaît environ 300 espè-ces; les marins leur ont donné des noms plus ou moins bizarres tels que: le pied de lion, la quenouille, la cloche, la lyre, la trompette, la plume, l'éventail, la patte d'oie, la queue de paon, le gant de Neptune, etc. Les espèces qui vivent dans les fleuves ne sont d'aucun usage.

Les éponges aiment les eaux tran-quilles, tièdes et profondes. Elles se trouvent principalement dans la mer Méditerranée, la mer Rouge, le golfe du Mexique.

Aussi les pêcheurs d'éponges sont-ils tout naturellement des Grecs, des Syriens, des Arabes et des Mexi-cains.

On peut pêcher les éponges de deux façons: plonger et drague.

Pour plonger, chaque homme descend dans la mer, armé d'un fort couteau avec lequel il détache les éponges, qui adhèrent au rocher.

Pour drague, on lance sur les éponges une espèce de trident ou grille en fer qui s'y accroche et les arrache.

Mais cette pêche a l'inconvénient de déchirer les éponges: elles se vendent alors beaucoup moins cher que celles qui ont été plongées.

Les belles éponges sont une des marchandises les plus chères qui soient dans le commerce.

Celles de luxe se vendent 100 fr. le kilogramme; les éponges dites fines douces de Syrie se vendent jus-qu'à 150 francs la pièce.

L'usage des éponges, très-ancien, est aujourd'hui tellement répandu que, pour y satisfaire, les pêcheurs dévastent le fond des mers.

Un homme de progrès, nommé M. L'Amiral, a entrepris d'acclima-ter l'éponge sur les côtes de France, et il est encouragé dans ce projet par la Société d'acclimatation de Paris.

On pense qu'il suffira pour y par-venir de faire choix d'une station convenable, et d'y remorquer des blocs de rochers sous-marins couverts de ces zoophytes. Au mois d'avril ou de mai, les petits œufs s'échappent des cavités de l'éponge, et sont emportés à quelque distance par le flot. Déposés bientôt sur une base à leur convenance, ces petits œufs s'y fixent, s'y attachent et de-vient une éponge qui atteint toute sa croissance en trois ou quatre années.

Espérons que les succès couronnera les efforts de l'homme industrieux qui à ses risques et périls entreprend de doter notre patrie d'un produit utile, dont le prix, s'il devenait moins élevé, permettrait de l'em-ployer à un très-grand nombre d'usages.—Extrait de l'Ami de l'En-fance.

L'atelier des Chignons.

Un troisième volume vient d'être ajouté au grand et sérieux travail de M. du Camp sur Paris dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ce-lui-ci sera d'autant plus lu qu'il est consacré à Paris du crime. Les malfaiteurs, la police, la cour d'as-sises, les prisons, la guillotine, s'en partagent les six grands chapitres. L'auteur a voulu voir par lui-même les plus petits détails de chaque chose. On en jugera par celui-ci:

"Je voudrais bien que les fem-mes, j'entends celles qui donnent le ton et fixent la mode, pussent visiter

Sainte-Pélagie; elles y verraient comment on fabrique ces faux chi-gnons qu'elles se suspendent impu-demment à la nuque ou qu'elles laissent flotter sur leurs épaules. Un atelier est occupé à ce genre de be-sogne, qui n'exige qu'un facile ap-prentissage. Tous les cheveux achetés sur des têtes douteuses, amas-sés un peu partout, arrachés du dé-mêloir, roulés sur une carte, jetés à la borne et piqués par le crochet du chiffonnier, sont assemblés d'a-près la nuance, divisés selon les lon-gueurs, et, après un nettoyage qui ne les rend guère plus ragoutants, envoyés à Sainte-Pélagie, où des détenus passent la journée à les fixer sur un fil de soie. De là, lorsqu'ils auront été massés d'après les règles de l'art, ils s'en iront rue Notre-Dame-de-Lorette ou au faubourg Saint-Germain, selon qu'ils seront achetés par une fille ou par une marquise."

Citerne souterraine sous le temple de Jérusalem.

L'Illustrated News de Londres pu-blie une gravure qui représente une immense citerne qui se trouve immédiatement au-dessous des fon-dations de l'Harem, nom moderne qui désigne l'emplacement occupé jadis par le temple de Salomon.

Les explorations souterraines en-treprises par la société appelée Pa-lestine exploration, font ont mis à nu une série immense de tunnels, de galeries secrètes, de grottes profon-des et d'excavations qui étaient restés parfaitement inconnus jusqu'à ce jour aux habitants de Jérusalem, et qui se trouvent à une profondeur de 125 pieds au-dessous du sol ac-tuel.

La citerne dont il est question est à 79 pieds au-dessous de la sur-face; elle est appelée par les indi-gènes: Ber-el-Kebir (la grande mer). Elle a 150 pieds de long du nord au sud et est à peu près de même largeur de l'est à l'ouest.

La citerne est taillée de main d'homme dans le roc; elle est ali-mentée par les étangs de Salomon, situés dans la vallée de l'Orta, à deux milles au sud de Bethléem, et contient environ 9,000 mètres cubes d'eau. L'aqueduc a huit milles de longueur. L'eau de cette citerne, creusée pour l'alimentation des lev-ites et pour les besoins du service du temple de Salomon, est extrême-ment limpide, au point qu'on aper-çoit parfaitement le fond du lac et les pierres tombées des voûtes.

Les fortifications de Paris.

Une grande impulsion est en ce moment donnée aux travaux de for-tifications autour de Paris. Le grand ouvrage parallèle au Mont-Valérien dont les derniers événements ont démonté la nécessité avec une si douloureuse évidence, est commencé en arrière du plateau de Châtillon. Enfin, sur tout le périmètre de la rive gauche, des forts avancés vont être construits qui protégeront Ver-sailles jusqu'à la distance de Ram-bouillet.

Ces faits ont une certaine impor-tance pour les Parisiens, qui doi-vent se familiariser avec l'idée que les exigences militaires de la situa-tion présente, ont imposé au gouver-nement l'obligation de faire de la capitale la première place de guerre de la France. L'expérience de 1870-71 est là en effet pour démontrer que Paris, où aboutissent tous les che-mins de fer du pays, et comme la vie de la nation, est l'objectif pré-féré des armées d'invasion, et qu'une fois Paris cerné, la défense du terri-toire, et les forces de résistance se trouvent paralysées dans une mesure très-sensible.

Ajoutons que le périmètre de Paris est tellement étendu que l'in-vestissement de cette place n'a pu être réalisé par les Allemands qu'à

la suite d'un concours de circons-tances tout à fait exceptionnelles et dont il est facile de prévenir le re-tour. Si nos troupes avaient réussi à garder le plateau de Châtillon, l'ennemi eût manqué de sa princi-pale position pour bombarder les forts du Sud et l'enceinte intérieure. Les relations entre la capitale et la province, dans un moment où il eût été si utile de leur donner une cer-taine régularité, eussent été main-tenues au moins aux piétons, et elles eussent assuré ainsi l'accord et le concert entre le gouvernement cen-tral et la délégué de province, au moins dans les circonstances déci-sives.

Ce sera la fortune singulière de Paris de devenir, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, une place forte gigantesque, après avoir été, depuis trois cents ans, la capi-tale de l'intelligence, le foyer des œuvres de l'esprit. La perte de Metz découvre le flanc droit de la France, et amène l'ennemi au cœur de son territoire, en dix journées de marche. Sans doute il sera possible un peu plus tard de fortifier la nou-velle frontière depuis Belfort jusqu'à Montmédy; mais, tant que le terri-toire ne sera pas libéré de l'occupa-tion étrangère, le gouvernement français n'aura pas les moyens d'é-tablir ces défenses au point de jonc-tion des deux pays. Il est donc obligé de commencer par la seconde ligne, où il a toute sa liberté d'action, et c'est ce qui explique pourquoi les travaux autour de Paris viennent de recevoir une impulsion si considé-rable.

Petite Gazette.

—L'eau gèle ordinairement à 32 deg. Fahrenheit. Cependant, lorsqu'elle est déposée dans un vase so-lide et qui s'oppose fortement à son expansion, à 23 deg. elle se congèle.

—La production du vif-argent en Californie s'élève en moyenne à en-viron 2,250 fioles par mois.

—Le hareng et l'alose abondent à tel point dans la Caroline du Nord que le premier se vend \$1.50 le mille, et qu'on se procure la plus belle alose pour 10 à 25 centimes pièce. Les seines en usage sont immenses; et mues par la vapeur. On dit même qu'une seine mise en action à l'embouchure de la rivière Chowan a un mille et demi de lon-gueur, et que 300,000 harengs ont été capturés par son moyen en un seul jour. Les pêcheurs de la Caro-line prennent aussi un ou deux mille aloses à la fois.

—Le premier charbon extrait aux États-Unis a été près de Rich-mond, Va. En 1700 on a tiré de cet endroit du charbon bitumineux, et en 1775 on en faisait un usage considérable dans le voisinage. Dur-ant la révolution une fonderie de Richmond employa ce charbon à fabriquer des boules et des bombes pour l'usage des forces Continentales.

—Le gouvernement allemand a l'intention de faire construire un nouvel édifice à Berlin pour le Parlement, et les architectes de toutes les nations sont invités à trans-mettre leurs plans relatifs à cette bâtisse d'ici au 15 avril prochain, en les adressant à la Chancellerie Impériale, à Berlin. Une prime équivalente à \$1,250 de notre argent sera décernée à l'architecte dont le plan sera accepté, et les quatre ar-chitectes qui auront approché le plus près de ce plan, auront droit à une récompense proportionnée à leurs mérites.

—Vous devriez pardonner bien des choses à autrui, mais ne jamais rien vous passer.

La Gazette de Sorel.

MERCREDI MATIN, 29 MAI 1872.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Ottawa, 23 mai 1872.

La question du chemin de fer du Pacifique a subi sa première épreuve avant-hier. La discussion n'a pas été longue. Le vote a été pris sur trois amendements qui ont été rejetés à de fortes majorités. Ceux qui ont voté en faveur de l'annexion de la Colombie devaient nécessairement accepter les résolutions du gouvernement pour la construction du chemin, parce que le chemin était une des conditions de l'annexion, et que ces résolutions étaient conformes aux promesses que le gouvernement fit l'an dernier, à savoir que ce chemin se construirait principalement au moyen d'octrois de terres, et que le subside en argent qui serait accordé n'augmenterait pas les taxes actuelles. Ces deux points obtenus, il est juste de laisser au gouvernement une latitude suffisante pour la réalisation de l'entreprise. Si la proposition ci-dessous du chef de l'opposition eût été adoptée, le chemin n'aurait pas pu être commencé avant deux ans; ce retard eût été fatal, puisque l'entreprise doit être terminée dans les 10 ans du jour de l'annexion de la Colombie, et commencée dans les deux années suivant l'annexion. Ces motifs ont déterminé le vote ci-dessous. Il n'y a que ceux qui sont absolument hostiles à la politique du gouvernement concernant l'annexion de la Colombie, qui ont pu voter en faveur des amendements, et encore l'un d'eux, M. Anglin, a trouvé deux de ces propositions si peu raisonnables, qu'il s'est rangé du côté du gouvernement.

Vous avez déjà publié les résolutions du gouvernement. Voici maintenant les propositions en amendement ainsi que les votes :

L'honorable Sir George E. Cartier propose que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

M. Macdonald (Glenarry) propose que les résolutions ne soient pas maintenant lues une seconde fois, mais qu'elles soient renvoyées de nouveau à un comité général, avec instruction de pourvoir à ce que la route qui sera adoptée pour le chemin de fer du Pacifique soit soumise à l'approbation du parlement, et à ce qu'on ne laisse point à la discrétion du gouvernement en conseil de déterminer définitivement la localisation d'un chemin de fer, pour la construction duquel on propose de donner \$30,000,000 de fonds publics, et 50,000,000 d'acres de terres publiques.

Rejeté sur la division suivante :

Pour :—Messieurs Béchard, Blake, Bodwell, Bourassa, Cameron (Huron), Carmichael, Chevallier, Cimon, Coupal, Delorme (St. Hyacinthe), Dorion, Fournier, Kempt, Macdonald (Glenarry), MacFarlane, Mackenzie, Magill, McConkey, McDougall (Renfrew), Mills, Morrison (Victoria O.), Oliver, Piquet, Poirer, Redford, Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Striton, Thompson (Haldimand), Thompson (Ontario), Tremblay, White (Halton), Whitehead, Wood et Young.—39.

CONTRE :—Messieurs Anglin, Barthe, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bolton, Bowell, Brouseau, Cameron (Inverness), Campbell, Carling, Carter, Cartier, Sir George E., Cayley, Chauveau, Chipman, Cimon, Coffin, Costigan, Cumberland, Currier, DeCosmos, DeLorme (Provencher), Dobbie, Drew, Ferguson, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Gray, Grover, Hagar, Heath, Hincks, Sir Francis, Houghton, Hurdon, Jackson, Keeler, Killam, Lacerte, Langevin, Lawson, Little, Macdonald, Sir J. A., Kingston, McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McCallum, Merritt, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Pope, Pouliot, Renaud, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. B.), Ryan (Montréal Ouest), Schultz, Simard, Smith (Selkirk), Sprout, Stephenson, Street, Sylvain, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, White (Hastings Est), Willson et Wright, Comté d'Ottawa.—83.

L'honorable M. Mackenzie propose pour amendement que les résolutions ne soient pas maintenant lues une seconde fois, mais qu'elles soient renvoyées de nouveau à un comité général, avec instruction de pourvoir à ce que tous les contrats projetés soient soumis au parlement avant d'être conclus, pour recevoir son approbation, et d'effacer cette partie des dites résolutions qui autorise le gouvernement en conseil à incorporer une compagnie pour construire ce chemin de fer sans la sanction du parlement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, l'amendement de l'honorable M. Mackenzie étant mis aux voix, est rejeté, sur la division suivante :

Pour :—Messieurs Anglin, Béchard, Blake, Bodwell, Bourassa, Carmichael, Chevallier, Cimon, Coupal, Delorme (St. Hyacinthe), Dorion, Fournier, Kempt, Macdonald (Glenarry), MacFarlane, Mackenzie, Magill, McConkey, McDougall (Renfrew), Mills, Morrison (Victoria, O.), Oliver, Piquet, Poirer, Redford, Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Striton, Thompson (Haldimand), Thompson (Ontario), Tremblay, White (Halton), Whitehead, Wood et Young.—39.

CONTRE :—Messieurs Anglin, Barthe, Béchard, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bolton, Bowell, Brouseau, Cameron (Inverness), Campbell, Carling, Carter, Cartier, Sir George E., Cayley, Chauveau, Chipman, Cimon, Coffin, Costigan, Cumberland, Currier, DeCosmos, Delorme (Provencher), Dobbie, Drew, Ferguson, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Gray, Grover, Heath, Hincks, Sir Francis, Houghton, Hurdon, Jackson, Keeler, Killam, Lacerte, Langevin, Lawson, Little, Macdonald, Sir J. A., Kingston, McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McCallum, Merritt, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Pope, Pouliot, Renaud, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. B.), Ryan (Montréal Ouest), Schultz, Simard, Smith (Selkirk), Sprout, Stephenson, Street, Sylvain, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, White (Hastings Est), Willson et Wright, Comté d'Ottawa.—81.

Lawson, Little, Macdonald Sir J. A. (Kingston), McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McCallum, Merritt, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Pope, Pouliot, Renaud, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. B.), Ryan (Montréal Ouest), Schultz, Simard, Smith (Selkirk), Sprout, Stephenson, Street, Sylvain, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, White (Hastings Est), Willson et Wright (Comté d'Ottawa).—82.

M. Young propose pour amendement que la 4me résolution ne soit pas maintenant lue une seconde fois, mais qu'elle soit renvoyée de nouveau à un comité général, avec instruction de pourvoir à ce que nul arrangement ne soit pris avec aucune compagnie, qui aurait l'effet d'empêcher le Parlement de disposer de cette partie des terres publiques non accordées à la compagnie de la manière que les intérêts publics pourront de temps à autre l'exiger, et de manière à ne point laisser entre les mains du gouverneur en conseil le pouvoir de lier le pays quant à la disposition de 50,000,000 d'acres, dont une égale à six Provinces comme celle de Manitoba.

Rejeté, sur la division suivante : Pour :—Messieurs Béchard, Blake, Bodwell, Bourassa, Carmichael, Chevallier, Cimon, Coupal, Delorme St. Hyacinthe, Dorion, Fournier, Kempt, Macdonald (Glenarry), MacFarlane, Mackenzie, McConkey, McDougall (Renfrew), Mills, Morrison (Victoria, O.), Oliver, Piquet, Poirer, Redford, Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Striton, Thompson (Ontario), White (Halton), Whitehead, Wood et Young.—30.

CONTRE :—Messieurs Anglin, Barthe, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bolton, Bowell, Brouseau, Cameron (Inverness), Campbell, Carling, Carter, Cartier, Sir George E., Cayley, Chauveau, Chipman, Cimon, Coffin, Costigan, Cumberland, Currier, DeCosmos, DeLorme (Provencher), Dobbie, Drew, Ferguson, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Gray, Grover, Hagar, Heath, Hincks, Sir Francis, Houghton, Hurdon, Jackson, Keeler, Killam, Lacerte, Langevin, Lawson, Little, Macdonald, Sir J. A., Kingston, McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McCallum, Merritt, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Pope, Pouliot, Renaud, Ross (Champlain), Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Striton, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, White (Hastings Est), Willson et Wright, Comté d'Ottawa.—86.

La question des voies larges et étroites dont je vous ai entretenu il y a quelque temps, est revenue hier soir, et elle a été soumise au vote de la Chambre, contrairement à mon attente. Cette proposition est si inopportune que la Chambre l'a rejetée à une grande majorité. Je vous ai déjà donné les raisons alléguées pour et contre cette proposition, de sorte que je me borne pour aujourd'hui à vous fournir la division.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Boucher à l'effet que la Chambre se forme maintenant en comité pour examiner la résolution suivante :

Résolu : Qu'il est désirable d'adopter la largeur de 4 pieds 8 1/2 pouces dans la construction du chemin de fer intercolonial.—Rejeté sur la division suivante :

Pour :—Messieurs Béchard, Blake, Bodwell, Bolton, Bowell, Burpee, Cameron (Huron), Carmichael, Cartwright, Chevallier, Coupal, Currier, Delorme St. Hyacinthe, Dorion, Drew, Ferris, Fortier, Fournier, Geoffroy, Godin, Hagar, Jones, Halifax, Kempt, Killam, McDonald (Middlesex), Mackenzie, Magill, McDougall (Renfrew), Mills, Oliver, Piquet, Pelletier, Poirer, Pozer, Redford, Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Snider, Striton, Tremblay, Wallace Albert, Wells, White (Halton), White (Hastings Est), Whitehead, Wood, Wright York Ontario, et Young.—51.

CONTRE :—Messieurs Anglin, Archambault, Barthe, Benoit, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bowin, Brouseau, Cameron (Inverness), Carling, Caron, Cartier, Sir George E., Cayley, Chauveau, Chipman, Cimon, Coffin, Costigan, Cumberland, Currier, DeCosmos, DeLorme (Provencher), Dobbie, Drew, Ferguson, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Gray, Grover, Hagar, Heath, Hincks, Sir Francis, Houghton, Hurdon, Jackson, Keeler, Killam, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapin, Little, Macdonald, Sir J. A., Kingston, McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McDougall (Trois-Rivières), McMillan, Merritt, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Ray, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. B.), Ryan (Montréal Ouest), Shanly, Simard, Smith (Selkirk), Sprout, Stephenson, Street, Sylvain, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, White (Hastings Est), Willson et Wright, Comté d'Ottawa.—88.

Hier est venu le bill de M. Blake pourvoyant à la tenue des élections générales le même jour.

Sir John, en s'opposant au bill de M. Blake, a surtout appuyé sur le fait qu'un bill concernant les élections avait été adopté lors de la dernière session, et qu'il n'était pas sage de changer la législation à ce sujet à chaque session. Cela à mon avis ne détruit pas la valeur de la mesure proposée. Le gouvernement quel qu'il soit devra bientôt l'adopter. Sir John ayant proposé le rejet de la mesure, voici quelle a été la division :

Pour le rejet :—MM. Archambault, Benoit, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bowin, Brouseau, Cameron (Inverness), Carling, Caron, Cartier, Sir G. E., Cayley, Chauveau, Cimon, Coffin, Costigan, Cumberland, Currier, Daoust, DeCosmos, Drew, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Gray, Grover, Heath, Howe, Irvine, Jackson, Keeler, Killam, Kirkpatrick, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapin, Little, Macdonald, Sir J. A., Kingston, McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McCallum, Merritt, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. B.), Ryan (Montréal Ouest), Shanly, Simard, Smith (Selkirk), Sprout, Stephenson, Street, Sylvain, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, White (Hastings Est), Willson et Wright.—81.

CONTRE :—Messieurs Anglin, Barthe, Béchard, Blake, Bodwell, Bourassa, Burpee, Cameron (Huron), Carmichael, Chevallier, Coffin, Coupal, Delorme St. Hyacinthe, Dorion, Ferris, Fortier, Fournier, Geoffroy, Godin, Hagar, Jones, Halifax, Jones Leeds et Grenville, McKenzie, Magill, McDougall (Renfrew), Mills, Oliver, Piquet, Pelletier, Poirer, Pozer, Ray, Redford, Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Ross (Victoria N. E.), Ross (Wellington, D. C.), Rymal, Scatcherd, Smith Westmoreland, Snider, Striton, Tremblay, Wallace Albert, Wells, Whitehead, Wood, Workman, Wright York Ontario, D. O., et Young.—51.

Après minuit M. Blake a proposé l'adoption de son bill concernant l'Indépendance du Sénat. Sir John a encore proposé le renvoi de la mesure à six mois, s'appuyant surtout sur le fait que le Sénat était constitué comme la Chambre des Lords en Angleterre, et qu'une pareille mesure n'existant pas là, elle ne devait pas exister ici. Mais il faut prendre aussi en considération que l'état social n'est pas le même. Les lords anglais ont des revenus de £20,000 à £25,000 par an, pendant que nos Sénateurs sortent du peuple et vivent comme la plupart des députés aux Communes, au jour le jour. L'indépendance de fortune des pairs anglais ne peut donc pas entrer en comparaison avec l'état de fortune si précaire de nos Sénateurs. L'indépendance politique s'en ressent nécessairement. Et le peuple ne peut pas y remédier, puisque les Sénateurs ne dépendent pas de lui, mais sont nommés par le gouvernement. La même question s'étant présentée l'an dernier, le vote a été à peu près le même. Le voici :

Pour le rejet de son bill :—Messieurs Archambault, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bowin, Brouseau, Cameron (Inverness), Carling, Caron, Cartier, Sir George E., Cayley, Chauveau, Chipman, Cimon, Coffin, Colby, Costigan, Cumberland, Daoust, Dobbie, Drew, Ferguson, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gray, Grover, Houghton, Howe, Irvine, Jackson, Keeler, Killam, Kirkpatrick, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapin, Macdonald, Sir J. A., Kingston, McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McKenney, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Nathan, Nelson, O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. E.), Ryan (Montréal Ouest), Savary, Simard, Sprout, Stephenson, Street, Sylvain, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, Webb et Willson.—77.

CONTRE :—Messieurs Anglin, Barthe, Béchard, Blake, Bodwell, Bourassa, Bowell, Cameron (Huron), Carmichael, Chevallier, Coupal, Delorme St. Hyacinthe, Dorion, Ferris, Fortier, Fournier, Geoffroy, Godin, Hagar, Jones, Halifax, Jones Leeds et Grenville, MacFarlane, Mackenzie, Magill, McDougall (Renfrew), Merritt, Mills, Munroe, Oliver, Piquet, Pelletier, Poirer, Pozer, Redford, Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Snider, Striton, Tremblay, Wallace Albert, Wells, White (Halton), White (Hastings Est), Whitehead, Wood, Workman, Wright York Ontario, D. O., et Young.—51.

M. Mills ayant proposé la seconde lecture de son bill décrétant l'abolition du double mandat,

M. Bellerose a proposé un amendement que le dit bill soit lu une seconde fois, d'hui en trois mois.—Adopté sur la division suivante :

Pour :—Messieurs Baker, Bellerose, Bertrand, Bowell, Bowin, Cameron (Inverness), Campbell, Carling, Caron, Cartier, Sir G. E., Cayley, Chauveau, Coffin, Colby, Costigan, DeCosmos, Dobbie, Drew, Dugas, Fortin, Gaudet, Gendron, Gibbs, Grover, Heath, Hincks, Sir Francis, Houghton, Hurdon, Jackson, Keeler, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapin, Lawson, Little, Macdonald, Sir J. A., Kingston, McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McDougall (Trois-Rivières), McMillan, Merritt, Moffatt, Morris, Morrison (Niagara), Munroe, Nathan, Nelson, O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Ray, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. B.), Ryan (Montréal Ouest), Shanly, Simard, Smith (Selkirk), Sprout, Stephenson, Street, Sylvain, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Wallace (le Vancouver), Walsh, Webb, White (Hastings Est), et Willson.—73.

CONTRE :—Messieurs Anglin, Barthe, Béchard, Blake, Bodwell, Bolton, Bourassa, Bowman, Burpee, Cameron (Huron), Carmichael, Cartwright, Chevallier, Connell, Coupal, Delorme St. Hyacinthe, Ferris, Fortier, Fournier, Geoffroy, Godin, Hagar, Jones, Halifax, Kempt, Killam, Kirkpatrick, Mackenzie, Magill, McDougall (Renfrew), McKenney, Mills, Oliver, Pelletier, Poirer, Pozer, Redford, Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Schultz, Smith Westmoreland, Snider, Striton, Thompson (Ontario), Tremblay, Wallace Albert, Wells, White, Halton, Whitehead, Wood, Wright York Ontario, D. O., et Young.—55.

Une proposition tendant à empêcher un député aux Communes de briguer les suffrages populaires pour les législatures locales là où le double mandat est aboli, a été votée à une division de 65 contre 39, les partisans du gouvernement votant en faveur. Cela atteint les ministres locaux du Haut-Canada, qui devront résigner avant de se présenter pour les Communes. M. Cartier et McDonald n'ont pas voté, ayant déclaré qu'ils avaient pairé, c'est-à-dire que leurs votes se trouvent annulés l'un par l'autre. Lors de ce vote et de celui au sujet de la proposition renvoyant aux juges les élections contestées (laquelle a été rejetée par 66 contre 49, bien que plusieurs ministériels aient voté en faveur), la plupart des députés, profitant de l'ajournement de trois jours, avaient laissé la Chambre pour prendre le train du soir. J'étais de ce nombre, de sorte que je vous

renvoie au procès-verbal de la séance du soir pour la division à ce sujet.

La question des écoles du Nouveau-Brunswick a été remise à mercredi.

Les deux amendements ci-dessous devront alors être discutés. Je mets à ma prochaine l'appréciation de la nouvelle phase dans laquelle est entrée cette importante question. Il n'est pas facile de prévoir quel en sera le résultat, mais, d'après ce que je vous en ai déjà dit et d'après les deux amendements proposés, il est aisé de voir que la situation est extrêmement tenue.

La Chambre ayant repris les débats ajournés sur la motion de M. Costigan pour son adresse à Son Excellence,

L'honorable M. Gray propose pour amendement que tous les mots après "Canada," dans le premier considérant de la motion principale, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "que les droits constitutionnels des diverses provinces ne devraient aucunement être altérés par l'action de ce parlement ;—Que la loi passée par la législature locale du Nouveau-Brunswick relativement aux écoles communes, était strictement dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, et est susceptible d'être abrogée ou changée par la législature locale, si toutefois on trouve qu'elle opère d'une manière préjudiciable ou peu satisfaisante ;—Que n'ayant pas encore été six mois en vigueur, et qu'aucune conséquence préjudiciable à la Paix, à la Santé ou au Bien-être de la Province n'en a résulté, cette Chambre ne juge point qu'il soit à propos de s'immiscer dans l'avis qui pourra être donné à Son Excellence le gouverneur-général par les ministres responsables de la couronne, au sujet de la loi des écoles du Nouveau-Brunswick."

L'hon. M. Chauveau propose que tous les mots après "que," dans la résolution primitive, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants, savoir : "il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien faire passer un acte amendement l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, dans le sens que cette Chambre croit qu'on avait l'intention qu'il eût lors de sa passage, en disant : que toute dénomination religieuse dans les Provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, continuera de posséder tous les droits, avantages et privilèges à l'égard de ses écoles dont elle jouissait dans sa province lors de la passage du dit acte en dernier lieu mentionné, et au même degré que si ces droits, avantages et privilèges eussent été alors dûment établis par la loi."

Je termine ce long compte rendu en vous disant que le bill abolissant la loi des faillites a été rejeté par le Sénat sur la division suivante :

OST VOTE POUR L'ABOLITION :—Les Honorables Messieurs Armand, Blake, Bureau, Chaffers, Christie, Cormier, Dické, Dumouchel, Ferguson, Girard, Guéremont, Kaulback, Leonard, Letellier de St. Just, Malhiot, Mitchell, Olivier, Read, Resor, Sanborn, Seymour, Simpson, Smith et Sutherland.—24.

CONTRE :—Les Honorables Messieurs Cairns, Benson, Botsford, Burnham, Campbell, Aikins, Cauchon, Chapais, Cornwall, Dever, Dickson, Ferrier, Flint Foster, Hamilton (Inkerman), Hamilton, (Kingston), Holmes, Lacoste, Leslie, Locke, McClellan, McDonald, McLellan, Macdonald, Macfarlane, Macpherson, Miller, Northrup, Odell, Perry, Ryan, Shaw, Tessier, Wark et Wilmot.—35.

Ainsi tous les efforts de la Chambre des Communes ont échoué devant l'action du corps chargé de réviser les actes de la Chambre populaire.

Chemin de fer de Sorel, Chambly & Montréal.

La Minerve nous a appris que M. Foster et Sénécal viennent de s'entendre pour la construction d'un seul chemin au lieu de deux à Chambly.

Elle dit que M. Foster a bien voulu encourager la municipalité du comté de Chambly à voter son règlement en faveur de la Compagnie de Sorel. Un seul tracé sera formé, auquel les deux compagnies auront accès, et de la sorte, les cultivateurs n'auront pas le désagrément de voir leurs terres se subdiviser.

En en venant à de semblables arrangements, M. Foster, tout en protégeant la compagnie dont il est le représentant, a aussi favorisé la compagnie de Sorel, dans sa charte, qui expirerait cette année, si la Cie. ne construisait le chemin entre Chambly et Montréal.

D'après ce qui précède, la Cie. de Sorel, Chambly & Montréal compléterait les 10 milles de chemin exigés par sa charte dans la même charte, quatre ans pour compléter le reste du chemin. La demande de la même Cie. pour louer le chemin, n'est pas encore venue devant le législateur fédéral. Si elle obtient ce droit, ça devra être à la condition de compléter tout le chemin, car ainsi le veut son acte d'incorporation.

Bibliographie.

Nous sommes très-reconnaissant envers M. M. Beauchemin & Valois, libraires-éditeurs de Montréal, pour l'envoi d'un exemplaire du remarquable ouvrage de M. l'avocat S. Pagnuelo intitulé : Etudes historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada, lequel, outre l'entière appro-

bation de Mgr. de Montréal, a été plus ou moins formellement recommandé par l'épiscopat de notre province en général, comme cela ressort des lettres publiées en tête du livre.

L'auteur des Etudes s'étant proposé d'établir que l'Eglise Catholique Romaine, en Canada, est pleinement libre, qu'elle vit de sa vie propre, et se gouverne par ses propres règlements, le fait au moyen du Droit Public tel qu'établi dans le pays depuis la conquête, et c'est ce qui forme la première partie de l'ouvrage. La seconde partie a pour objet l'application des principes établis dans celle-ci, à la paroisse catholique romaine dans la province de Québec.

M. Pagnuelo n'a pu qu'à l'aide de recherches soutenues et d'un travail long et ardu réaliser son important dessein, et il est bien à souhaiter qu'il résulte du bien de l'œuvre consciencieuse qui vient d'être livrée à la publicité.

La partie matérielle de l'ouvrage est irréprochable, et fait voir quels progrès l'art de la typographie et de la reliure a faits en Canada depuis un certain nombre d'années.

Les Etudes Historiques et Légales sont en vente chez tous les libraires canadiens, au prix de \$2 par exemplaire.

Le dernier numéro de l'Echo du Cabinet de Lecture Paroissial de Montréal, que nous avons sous les yeux, est particulièrement intéressant. Ses matières sont choisies avec soin, et embrassent l'Apologétique Chrétienne, l'Histoire, la Littérature, les Sciences et les Arts.

L'Echo forme au bout de l'année un beau volume in-8 de près de 1,000 pages, accompagné d'une table alphabétique des matières, et le prix de l'abonnement est de \$2 par an seulement.

MILICE.

Nous concourons d'autant plus dans les vues exprimées ci-dessus par notre confrère du Courrier de St. Hyacinthe, que les volontaires de Sorel se trouvent absolument dans le même cas que ceux de St. Hyacinthe :

"Nous apprenons que les militaires de la division comprenant St. Hyacinthe vont camper le 27 juin prochain, à Arthabaska.

"A ce propos, nous nous permettons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur un fait assez grave.

"Nous remarquons dans les rapports faits par les différents commandants des divisions militaires, que la plupart d'entre eux sont d'opinion qu'il faudra avoir recours au tirage au sort, tel que le veut la loi, pour remplir les cadres. Nous pensons qu'avec un peu de zèle, on pourrait éviter l'en venir là.

"Qu'on sache que ceux qui font pendant trois années, le service volontaire, sont ensuite placés dans la réserve. C'est un avantage qui devrait engager tous les jeunes gens à s'enrôler volontairement.

"Nous savons qu'il y en a un certain nombre qui ne peuvent ainsi s'enrôler à cause des objections que leur font leurs patrons. Nous nous permettons de conjurer ces derniers de ne pas s'opposer à ce point aux désirs de leurs employés. En leur permettant de faire partie des compagnies volontaires, ils paient en quelque sorte la dette qu'a tout citoyen de contribuer à la défense nationale. Puis, ils n'en souffrent réellement aucun dommage, en temps ordinaire."

EUROPE.

Londres, 27.—Les dépêches annonçant la passage par le Sénat américain, de la résolution demandant au Président Grant d'entrer en négociations relativement à l'article additionnel au traité de Washington, ont été reçues ici hier.

Les journaux de Londres commentent quelque peu largement le résultat des délibérations du Sénat. Le Times déclare que l'action de ce Sénat est très-importante, en ce qu'elle justifie l'Angleterre aux yeux du monde entier au sujet de la position prise relativement aux réclamations pour dommages indirects.

Le Président Grant, en consultant le Sénat avant de se prononcer sur la proposition Granville, a beaucoup fortifié sa position.

Le Telegraph dit à son tour que les Etats-Unis ont prouvé qu'ils préféraient la justice à la vaine gloire nationale.

Les procédés honnêtes et le respect mutuel de l'Angleterre et de l'Amérique promettent beaucoup pour l'avenir et l'univers entier en profitera.

Le Standard croit plus sage de modérer ces félicitations et n'osera se prononcer définitivement que lorsqu'il connaîtra le résultat de ces négociations.

Nouvelles diverses.

AVIS.—A cause de la FETE-DIEU, qui se célèbre demain, le prochain numéro

de notre journal ne paraîtra que mercredi prochain.

Mgr. de St. Hyacinthe.—C'est mercredi prochain que Mgr. Larocque, évêque de St. Hyacinthe, arrivera en cette ville à bord du Chambly, pour commencer le jour suivant les travaux de la visite pastorale. Aux citoyens il appartient d'accueillir leur premier pasteur avec tous les témoignages du respect et de la reconnaissance, et à cette fin d'organiser une réception qui soit autant que possible en rapport avec la dignité de celui qui vient nous visiter.

La Barque Léonie, Capitaine Arnaud, a laissé aujourd'hui notre port pour Monte-Video, avec un chargement de bois pour la compagnie Hueterston de la rivière-du-Loup. Cette compagnie doit effectuer le chargement de plusieurs navires dans le cours de la saison. Deux sont attendus actuellement.

Notre port offre des avantages pour le commerce du bois qui ne peuvent être surpassés nulle part. Depuis quelques années on a su les apprécier, et il faut espérer que ce commerce ira toujours croissant et augmentera l'intérêt de notre ville.

BATEAU-A-VAPEUR INCENDIE.—Hier soir, vers 8 1/2 hs., le Phoenix, de la Cie. des Remorqueurs du St. Laurent, a pris en feu vis-à-vis de Batiscan et a brûlé jusqu'à sa ligne de flottaison. L'équipage a pu être recueilli à bord du Québec, à l'exception toutefois de la cuisinière, qui a péri dans les flammes. On attribue à l'explosion d'une lampe, l'origine de ce désastre.

La maison J. B. Letendre, étant la seule comme la première dans Sorel, qui reçoit directement d'Angleterre ses draps, tweeds et autres marchandises d'étape; est aussi la seule où l'on peut acheter ces différents articles à 15 ou 20 0/0 de meilleur marché que le prix ordinaire. Une visite à cet établissement conviendra les plus incrédules.

Une dépêche d'Ottawa annonce que M. Provencher est nommé agent d'émigration pour la Belgique, et qu'il devra partir samedi prochain pour l'Europe.

UNE BELLE CERÉMONIE.—Il y a eu à cinq heures et demie de l'après-midi, une belle cérémonie à l'Eglise de Notre-Dame de Bonsecours.

Les Zouaves, qui, à leur retour de Rome, avaient invoqué, durant la tempête, le secours de Marie, l'Étoile des Mers, firent alors la promesse solennelle de lui offrir un "ex-voto" s'ils échappaient au péril imminent qui les menaçait.

Le jour de cette offrande avait été fixé à hier et plus de cinquante zouaves étaient accourus de toutes parts pour assister à cette touchante cérémonie, qui devait leur rappeler tant de souvenirs.

L'encense du temple sacré était trop étroite pour contenir le flot des fidèles qui s'y pressaient.

L'"ex-voto" consistait en un magnifique petit vaisseau en argent d'à peu près un pied et demi de longueur et acheté à l'établissement de M. Robert Hendery, rue St. Pierre.

La cérémonie préluéda par le chant d'un cantique, suivi d'un sermon de circonstance qui fut préché avec toute l'éloquence que l'on connaît à Sa Grandeur Monseigneur Pinsonneault.

La bénédiction de "l'ex-voto" fut faite par M. le Chanoine Moreau, aumônier des Zouaves Pontificaux.

M. le Major A. Prendergast lut l'adresse à Marie Immaculée, Étoile des Mers, et le salut solennel, auquel officiait le R.év. M. J. Piché, curé de Terrebonne, et le R.év. M. E. Lussier, de Boucherville, termina cette touchante manifestation religieuse.—Minerve de lundi.

P. E. Pannecon, 6er., avocat, vient d'être nommé député protonotaire du district des Trois-Rivières.

Lord et Lady Dufferin s'embarqueront à Liverpool pour le Canada le 13 juin. Le gouverneur sera accompagné du col. Fletcher, des Scotch Fusiliers Guards, comme secrétaire militaire, et de M. Pattison comme secrétaire particulier.

Le Globe donne pour certain que l'hon. M. Morris sera nommé Lieutenant-Gouverneur de Manitoba immédiatement après la prorogation du parlement, et que M. O'Connor, d'Essex, le remplacera dans le cabinet. M. Daniel O'Connor et M. Taillon, tous deux avocats à Ottawa, brigueront les suffrages des électeurs dans le cas où un représentant de plus serait accordé à la capitale.

Le Globe croit que Toronto, Grey, Huron, North Simcoe et Muskoka auront chacun un représentant de plus.

L'ÉCOLE DE PRUQUE.—On se propose de demander l'imposition d'un droit sur l'écorce de pruche exportée à l'étran-

ger et surtout aux Etats-Unis. Ce serait sans doute le meilleur moyen d'arrêter un peu la destruction rapide de nos forêts, et d'empêcher que les américains s'enrichissent en nous appauvrissant.

Un M. Durand, habile mécanicien de Québec, vient d'inventer une nouvelle machine à coudre qui, par l'action aisée et ingénieuse, le mécanisme simple, l'élegance et la fini des diverses parties, l'emporte sur toutes les autres machines. Il lui a donné le nom de *Stadacona*.

CONVERSIONS. — Une nouvelle de Vienne annonce la conversion au catholicisme, dans un voyage à Rome, de Sa Majesté la Reine du Hanovre et des deux princesses, ses filles.

Un ministre protestant d'Ecosse, d'une grande réputation, le Révd. Edward Knottesford Fortesone, a aussi abjuré le protestantisme et reçu le baptême des mains de Monseigneur Stonor, le 18 avril dernier, à Rome.

Un journal de New-York estime la population de cette ville et de ses faubourgs à deux millions d'habitants.

La population de Paris a diminué de plus de 200,000 depuis 1870. On compte aujourd'hui dans cette ville 80,000 logements qui ne sont pas habités.

LA FORTUNE DU JEUNE MARQUIS DE BUTE. — En atteignant l'âge de 21 ans le jeune marquis est entré en possession d'un capital de cinquante millions ! Il jouit d'un revenu de 7 millions et demi. Il y a deux ans un vieux philosophe gallois nommé Williams, lui légua cinq millions.

Un procès dans lequel le marquis est demandeur se plaide actuellement. Si le marquis le gagne, son revenu s'augmentera d'un million, et il recevra en outre les arérages s'élevant déjà à près de trois millions.

La ville de Cardiff, l'une des possessions du marquis, a profité considérablement de cette accumulation de richesses. Les docks construits par le père du jeune lord amènent 9,000 vaisseaux par an dans ce port. Lord Buté fait construire un nouveau dock qui coûtera 12 millions.

UN DÉFAUT. — Il y a bien des siècles les artistes chinois jouissaient d'une grande renommée. Les peintres exposaient leurs œuvres devant la porte du palais impérial, et allaient ainsi au devant de la critique. Si per-sonne ne trouvait de défauts à leurs toiles, l'empereur les achetait, et les artistes étaient admis à faire partie de l'académie nationale. Une fois un peintre exposa un tableau que tout le monde admirait à l'envi. Sur une pièce de soie le peintre avait représenté un oiseau perché sur un épi de blé : la merveilleuse fidélité du dessin était admise et l'artiste était sur le point d'obtenir une riche récompense quand tout à coup, malheureusement, un critique déclara qu'il avait trouvé un défaut au tableau. Soigné de comparaître devant le gouverneur de la cité et de faire valoir ses raisons devant lui, il dit : "Le peintre a dessiné l'épi de blé parfaitement droit, lorsque tout le monde sait que le poids de l'oiseau l'eût fait pencher." L'objection fut maintenue, et le peintre perdit sa récompense.

Scène de famille : — Bébé, tu n'entreras pas dans la chambre de ton père avant midi ; il est rentré tard, il faut qu'il dorme. (Bébé se tait. Quand maman a le dos tourné, elle monte sur une chaise et tracasse les aiguilles de la pendule ; tout à coup : Zzzzzzzzzzz ! c'est le ressort qui se casse.) — Petite malheureuse, s'écrie la mère en courant, qu'avez-vous fait là ? — J'ai voulu faire midi, maman.

DÉCÈS. — A St. Zéphirin de Courval, le 17 du courant, M. Pierre Mercure, huissier, à l'âge de 76 ans.

SINOP COMPOSE D'HYPOPHOSPHITE DE FELLOWS. — Des membres du clergé contrainds de ne plus pouvoir prêcher à cause d'un Mal de Gorge qui atteint souvent ceux chargés d'enseigner le peuple du haut de la chaire, ont été guéris en faisant usage de cette précieuse préparation, et ils remplissent maintenant comme par le passé cette partie de leur ministère.

UN ARTICLE VRAIMENT BON. — Nous prendrons la liberté d'attirer l'attention de tous les intéressés sur un article dont le mérite est indubitable, et dont nous conseillons l'essai à tous ceux qui ont besoin d'une préparation semblable. Nous faisons allusion aux *Poudres de Condition* et au *Remède Astringent de Darley*, dont l'emploi est maintenant général pour plusieurs des premiers commerçants de chevaux du pays. Ces hommes ont découvert que la médecine en question améliore la condition du cheval, en purifiant le sang et faisant disparaître des poisons et de la bile tout ce qui s'oppose à leur action normale ; de fait, ses effets se manifestent bientôt par l'apparence toute nouvelle de l'animal, et c'est là une des grandes raisons pour lesquelles les commerçants de chevaux en font usage, vu qu'ils se trouvent, de cette manière, en état d'obtenir des prix plus élevés, et de fournir en même temps à leurs acheteurs des chevaux sains et robustes. — Souvenez-vous du nom, et voyez à ce qui la signature de Hurd & Co. se trouve sur chaque paquet. Northrop & Lyman, de Newcastle, Ont., sont les propriétaires de ce remède en Canada, et il est à vendre chez tous les pharmaciens.

On Repousse la Consommation à cause de ses effets si puissants et si funestes, et on la regarde comme le grand fléau de notre race. Les progrès de cette maladie et de toutes celles des poumons peuvent cependant être arrêtés à leur origine au moyen des *Pastilles de Urgan*, lesquelles apporteront du soulagement à la toux la plus mauvaise au bout de quelques minutes, et exerceront la plus heureuse influence sur tous les organes bronchiques et pulmonaires, lorsqu'on les aura administrés en temps opportun. Les orateurs et les chanteurs trouveront toujours d'avantage à se servir de ces pastilles, que tous les Droguistes et Marchands de Campagne ont à vendre au prix de 25 cts. par boîte.

A. CAGNON, AVOCAT, SOREL.

A transporté son Bureau sur la Rue Charlotte, à l'ancien Bureau de la Seigneurie de Sorel, en face de chez M. Portelance, et suivra les Circuits de Berthier et St. François.

P. PAYAN, NOTAIRE [CI-DEVANT D'YAMASKA], Maintien à l'ancien Bureau de J. B. L. PRECOURST, Ecr.

RUE PHIPPS, SOREL. Sorel, 29 mai 1872.—jan.

CADRES, MIROIRS et VITRES.

On trouvera, chez le soussigné, à faire encadrer sur moultures dorées et autres imitations, toutes sortes de

Miroirs, Tableaux, Images, etc., etc., etc., sous le plus court délai.

—Aussi à vendre : — Glaces pour miroirs, Vitres pour maisons, Tableaux, etc., etc., Châssis vitrés pour les jardins.

On a besoin d'un homme compétent pour la vente de ces articles en campagne, et toutes les commandes reçues à la librairie de *La Gazette de Sorel* seront promptement et soigneusement exécutées. Des spécimens de moultures sont déposés pour examen à la librairie.

A. E. MASSE, Au Nord du Marché de Sorel. Sorel, 29 mai 1872.—jno.

Association Saint-Jean-Baptiste.

Les membres de cette association sont respectueusement invités de se réunir DIMANCHE, le DEUX JUIL, à SEPT heures P. M., à l'Hotel de Ville, pour procéder à l'élection des officiers pour cette année, et voir aux moyens d'adopter pour célébrer dignement la fête nationale.

A. N. GOULIN, PRÉSIDENT. Sorel, 25 mai 1872.—jms.

J. MONGEON

Désire informer le public qu'il a en mains un magnifique assortiment de

Marchandises sèches de toutes qualités.

Son assortiment d'été est très complet et il attire l'attention des Dames sur les magnifiques

Ettoffes à Robes qui sont d'une grande variété.

Les Messieurs trouveront toujours les meilleurs

TWEEDS, DRAPS, etc., et pourront être servis promptement pour leurs commandes d'habits, par le tailleur qui est attaché à l'établissement.

Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de C. MONGEON, EN FACE DU MARCHÉ.—Sorel. Sorel, 25 Mai 1872.—lm.

SIROP COMPOSE D'HYPOPHOSPHITE DE FELLOWS.

Le pouvoir d'arrêter la maladie qu'a cette préparation, a été honorablement reconnu par la faculté médicale partout où son introduction a eu lieu, et le débit de plus en plus grand qui s'en fait est le meilleur gage de l'estime que le public lui accorde.

Le Sirop guérit la *Consommation Pulmonaire* à ses premiers et seconds degrés, et il soulagera beaucoup le malade et prolongera sa vie lors même que la *Consommation* en est venue à son troisième degré. Il mettra fin à l'*Asémie* et fera cesser la *Dronchite*, la *Laryngite*, la *Toux* et les *Rhumes*.

Il combattra avec succès toutes les maladies provenant du manque d'*Action Musculaire* et de l'affaiblissement du *Système Nerveux*, telles que l'*Engorgement du Foie*, l'*Engorgement de la Rate*, la *Dyspepsie*, le *Rachitisme*, l'*Action* faible et irrégulière du *Cœur*, la *Paralysie* ou *partielle* ou *générale*, et l'*Aphonie* ou *Perle* de la *Voix*, ainsi que la *Leucorrhée*, le *Chlorose* et l'*Anémie*, et il rendra le sang à sa pureté et à son état normal.

A VENDRE CHEZ LES PHARMACIENS. PRIX : \$1.50 PAR BOUTEILLE ; SIX POUR \$7.50. JAMES I. FELLOWS, Chimiste, St. Jean, N. B. Sorel, 25 mai 1872.—lm.

J. H. WRIGHT ENCANTEUR, ET AGENT POUR TOUTES SORTES DE MONTRES D'OR ET D'ARGENT HORLOGES, Bagues d'Or et d'Argent, CHAINES D'OR ET D'ARGENT, Bijoux en Or et en Argent.

Une grande quantité de Bijoux de Deuil, Bijoux en Jais et en Caoutchouc, toutes espèces de Miroirs, Images et Cadres d'Images, Verrerie, Vaiselle, Coutellerie,

Ainsi qu'un immense assortiment d'articles de goût.

—DE PLUS : — J. H. WRIGHT Est agent pour la vente des Machines à Coudre :

GENUINE WHEELER WILSON, LITTLE WANZER, AMERICAN SINGER, Et toutes sortes de Machines à Coudre, Aiguilles, Fil, etc.

—Aussi : — J. H. WRIGHT Du papier de tous genres, des Livres de Piété et d'Ecoles, des Chapeltes, Crucifix, Croix, Médailles, et un assortiment très-varié de Luettes et de Lorgnons.

Au Bazar Canadien de J. H. WRIGHT, SOREL. Sorel, 24 avril 1872.—lan.

ALBION HOTEL PAR J. VANASSE.

Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un magnifique Hotel, dans la maison ci-devant occupée par M. L. Labbé.

Les voyageurs trouveront toujours à cette maison une table bien servie, de bonnes chambres et les meilleures liqueurs.

Il y a aussi de magnifiques écuries qui peuvent loger 50 chevaux.

Le propriétaire de cet Hotel, portera toujours une grande attention aux voyageurs qui voudront bien favoriser son établissement.

J. VANASSE. Sorel, 22 Mai 1872.—lm.

AVIS. Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un

Hotel de tempérance, où les étrangers trouveront une bonne pension et auront tout le confort désirable, à des prix réduits.

A. DE ST. FELIX. St. Charles, 3 mai 1872.—dm.

AVIS. Nous, soussignés, nommons J. H. Wright, de Sorel, notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson, laquelle est supérieure sous tous les rapports à toutes les autres espèces de Machine à Coudre.

S. B. SCOTT & Co., N. B.—J. H. Wright est agent pour la vente de Machines à Coudre de tous genres. Sorel, 6 décembre 1871.—lan.

Maison à vendre. Une jolie maison en brique à deux logements, située sur la Rue Charlotte, à quelques pas du Palais de Justice, avec 50 pieds sur 40 de terrain. Il n'y a aucune rédevance ni hypothèque attachée à la propriété.

Conditions libérales. S'adresser au bureau de *La Gazette de Sorel*, ou à JOS. HURTEAU et AUGUSTIN PORTELANCE, Sorel, 18 mai 1872.—jno.

C. J. LABERGE, C. R., AVOCAT, 89, PETITE RUE ST. JACQUES, 89, MONTREAL. Montréal, 1er mai 1872.—sm.

LA DEBACLE EN 1872.

Epiceries, Liqueurs, Ferronneries, Etc., Etc.

N. H. GEARY COIN NOB DU MARCHÉ PRINCIPAL, SOREL.

Tout en remerciant le public pour l'encouragement libéral qu'il a bien voulu lui accorder jusqu'aujourd'hui, sollicite de nouveau son attention sur son grand assortiment

d'Epiceries de première qualité, Liqueurs de premier choix, telles que :

VIN BLANC, VIN ROUGE, COGNAC, BIERE et PORTER, WHISKEY, Etc., Etc., Etc., Etc.

EN GROS ET EN DETAIL. C'est le magasin le plus près des quais de la Cie. du Richelieu, ce qui est un grand avantage pour ceux qui visitent nos marchés et qui font des achats dans ce genre de commerce.

—DE PLUS : — Le soussigné ouvrira cette semaine une nouvelle grocery sur la rue Augusta, Porte voisine de L. LEDUC,

où les familles pourront s'approvisionner de tous les articles ci-dessus mentionnés, à bon marché et d'aussi bonne qualité que partout ailleurs.

Effets livrés à domicile. N. H. GEARY. Sorel, 1er Mai 1872.—lm.

BONNE NOUVELLE. N. ARSENEAULT

A le plaisir d'annoncer que maintenant son stock de marchandises sèches de printemps et d'été est au complet, lesquelles marchandises ont été achetées avant la hausse, c'est-à-dire depuis le mois de janvier, de 15 à 20 par cent à meilleur marché qu'aujourd'hui, et il espère que comme par le passé ses nombreuses pratiques et le public en général ne manqueront pas de venir faire une visite à son magasin avant que d'aller ailleurs.

Voici quelques-unes des marchandises qu'on ferait bien de se procurer sans délai, vu que l'augmentation continue :

Mérimos français assortis de prix et de couleurs, Alpaca noir de tous prix, Ettoffes à robes de toutes sortes, Tweeds canadien et anglais, Draps our, brun, et gris, Rubans assortis, Gants de kid, soie et fil, Serviettes et Toile à Nappes, Un grand assortiment d'Indiennes à bon marché,

COTON JAUNE, DRAP A SOUTANES, COTON A FILER, COTON HOROCKS, A & B, Enfin un grand nombre d'autres marchandises qu'il serait trop long d'énumérer. Venez et vous verrez.

N. ARSENEAULT, Voisin de Wm. Lujan. Sorel, 4 mai 1872.—jn.

GRANDS AVANTAGES AU NOUVEAU MAGASIN DE LEBEVRE & PAQUET, No. 101, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

MM. Lefebvre & Paquet, porte voisine de MM. Préfontaine, Perreault & Cie., informent le public des paroisses environnantes qu'ils auront toujours en mains un assortiment de

Marchandises Sèches des mieux choisies et des plus variées pour toutes les saisons, qu'ils vendront à des prix extrêmement réduits.

NE OUBLIEZ PAS L'ADRESSE : LEBEVRE & PAQUET, 100, RUE NOTRE-DAME, N. B.—M. Paquet, ci-devant de Berthier, espère que les messieurs et les dames qui font des achats de marchandises sèches à Montréal durant l'été, voudront bien lui rendre visite.

Montréal, 1er avril 1872.—jno.

L. O. PARADIS Manufacture des Rouets de diverses qualités dans l'ancienne boutique de M. ANDRE CHAPDELAINE, Située sur la rue Augusta, Et se charge de tourner tous les ouvrages de bois qu'on voudra bien lui confier.

L. O. PARADIS. Sorel, 4 mai 1872.—um.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES A SOREL.

DESSERT & RITTER Informent respectueusement le public de la ville de Sorel et des paroisses environnantes, qu'ils ont ouvert

LE 1er MAI, Leur magasin de MARCHANDISES SECHES.

Dans la bâtisse autrefois occupée par M. Ovide Fautoux, et voisin du magasin de M. Wm. Joy.

Les nouveaux associés auront toujours en mains ce qu'il y a de mieux dans ce genre de commerce, et ils espèrent que le public de Sorel voudra bien leur accorder une part de son bienveillant patronage.

DESSERT & RITTER. Sorel, 19 avril 1872.—6m.

A VENDRE. La magnifique Ile connue sous le nom de "Ile Morrison," située à quelques arpents de la ville de Berthier, et contenant plus de 500 acres de terre en état de culture, avec maison, granges, etc., le tout en bon ordre. Cette propriété appartenait cr'devant à feu Wm. Morrison, Ecr.

ET Un terrain contenant 20 arpents en superficie, dont la plus grande partie se trouve dans la dite ville et actuellement occupé par M. Jalbert, Hôtelier. Aboutissant au quai de la Cie du Richelieu, ce terrain est avantageusement situé pour un hôtel, maison de pension ou résidence privée. Une vaste maison à deux étages, des écuries, hangars, etc., sont construits sur la propriété, à peu de distance du quai.

Les conditions de la vente seront très-libérales, et des titres incontestables fournis aux acquéreurs.

Pour plus d'informations, s'adresser sur les lieux à Madame P. O. Démaray, ou à J. O. CHALUT, N. P. Berthier, 11 Janvier 1872.—

Dissolution de Société. La Société qui a existé jusqu'à présent sous le nom de MULLEN & McCALLIAN, a été dissoute de consentement mutuel.

A l'avenir les affaires seront conduites par John Mullen, au même lieu et d'après le même principe qu'au paravant.

Comme ce dernier a acheté ses marchandises de printemps de bonne heure et pour ainsi dire toutes les semaines, il a pu profiter de presque chaque nouvelle importation dans le choix de ses effets. Ainsi, les personnes qui ont des marchandises sèches à acheter, y trouveront leur profit en se rendant à son magasin pour voir ses marchandises et connaître ses prix avant que d'aller ailleurs.

En outre, le soussigné se propose d'avoir constamment en mains un bon assortiment de marchandises sèches de qualité et de goût.

Dans le magasin ci-devant occupé par M. Wm. McCallian, VIS-A-VIS LE MARCHÉ.—SOREL. J. MULLEN. Sorel, 17 avril 1872.

CHARLES LEVESQUE MEDECIN VETERINAIRE, Diplômé du Collège Vétérinaire DE MONTREAL.

Vient de fixer sa résidence à Berthier [en haut], et ses services seront à la disposition du public pour toutes sortes de maladies affectant les animaux.

On pourra le consulter à n'importe quelle heure de la journée. BUREAU vis-à-vis chez le Dr. LAFONTAINE. Sorel, 29 Décembre 1871.—sm.

M. LEVESQUE est aussi agent pour la Compagnie d'Assurance Agricole, qui n'assure que les bâtisses de fermes et les résidences isolées, contre le feu et le tonnerre.

Sorel, 29 Décembre 1871.—sm.

BILLARD. Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir une salle de billard, au-dessus du magasin de M. Geary, en arrière du Marché.

Le billard est en très-bon ordre. ED. LEMOINE. Sorel, 10 mai 1872.—um.

ON DEMANDE. Un apprenti et un compagnon forgeron, et un apprenti et un compagnon sellier. S'adresser à GILBERT BOURDELAIS. Sorel, 1er Mai 1872.—jno.

BANQUE MOLSON Capital en Circulation \$1,500,000 do en Réserve 125,000 Fonds Contingent 13,000

La succursale de la BANQUE MOLSON à Sorel, sur la Rue du Roi, à quelques pas de l'Imprimerie de *La Gazette*

Et sur toutes les principales cités et villes des provinces de Québec et d'Ontario. Elle offre de très grands avantages à ceux qui sont engagés dans les affaires.

Elle agit libéralement avec les Marchands et les Manufacturiers. Elle escompte pour la classe des Cultivateurs.

Elle achete et vend l'Echange Sterling, l'Echange de New-York, les Greenbacks, etc., à DES TAUX TRÈS AVANTAGEUX.

Elle fait des avances sur le Cours et les Sûretés des Etats-Unis à des conditions raisonnables.

Enfin, aux dépositaires elle accorde CINQ par cent d'intérêt. A. D. BURNFORD, CAISSIER, pro tempore. Sorel, 29 Dec. 1871.

MARQUES PATENTÉES DE DANA POUR LES MOUTONS.



Ces marques forment l'article le moins dispendieux, le plus durable, le plus commode et le plus complet en son genre qui ait encore été introduit. Plusieurs des premiers éleveurs tant des Etats-Unis que du Canada qui s'en servent eux-mêmes, en recommandant l'emploi : nous mentionnerons spécialement G. B. Loring, de Salem, Mass., le président de la société des producteurs de laine de la Nouvelle-Angleterre ; John S. Ross, de Hennepin, Ill. ; le Professeur M. Miles, du collège d'agriculture de l'Etat, Lansing, Mich. ; l'hon. George Brown, de Toronto, Ont., et John Snell, de Edmonton, Ont.

Sur l'une des marques est estampé le nom du propriétaire de l'animal, et sur l'autre se trouvera le numéro de ce dernier.

Ces articles seront envoyés franco, par la poste ou l'Express, à raison de 4 cts. chacune seulement, et ils peuvent durer pendant vingt ans. Chaque ordre doit être accompagné de l'argent requis.

ARCHIBALD YOUNG, Sarnia, Ont. Tous les ordres adressés au soussigné, à la librairie de *La Gazette de Sorel*, pour un nombre de marques quelconque, seront remplis aux conditions ci-dessus aussi promptement que les marques peuvent être fabriquées et expédiées.

J. A. CHENEVERT. Sorel, 21 février 1872.—1 an.

1872. WILLIAM KELLY. 1872. Marchandises Nouvelles. Marchandises Nouvelles.

Le soussigné vient de recevoir et d'offrir en vente son magnifique assortiment de marchandises de printemps et d'été, qui se compose comme suit :

Une grande quantité de belles etoffes à robes assorties ; 1 Caisse de Gants en kid alexandre de toutes couleurs et grandeurs pour dames et messieurs ; 1 do. de coton blanc ; 1 do. de frappe bruns ; 400 pièces de tweed de tous les goûts ; 300 do. Ettoffes pour habits ; Un grand nombre d'articles de goût qu'il serait trop long d'énumérer ; 500 Chapeaux de feutre pour Hommes et Enfants ; 700 habillements complets, de toutes descriptions, grandeurs et qualités, et de différents prix ; 3,000 aunes de Toile du pays ; 3 caisses de mérimos français de couleurs variées et de tous les prix ; Une grande variété de tapis de qualité supérieure ; 1 caisse de coupons de drap ; Chaussures de toutes sortes, Claque, Malle, Valisès, l'arçessus en Caoutchouc, etc., etc.

Entrez au magasin du soussigné avant d'aller ailleurs, et vous trouverez votre profit.

WILLIAM KELLY, MARCHAND, Contrevents Rouges, Vis-à-vis le Marché, SOREL. Sorel, 24 février 1872.

